

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Dernière mise à jour : 12/10/2024

## ARTICLE 1 – Désignation du Loueur

Dénomination juridique : AIR PARTY

Statut juridique : Entreprise individuelle

Adresse postale : 116 rue Carnot, 59155 Fâches-Thumesnil

SIRET : 98040381000016

Téléphone : 07.45.06.79.02

Adresse e-mail : [airparty.contact@gmail](mailto:airparty.contact@gmail.com)

Site internet : [www.airparty.fr](http://www.airparty.fr)

## ARTICLE 2 – Champ d'application des conditions générales de location

Les présentes conditions générales de location (ci-après, les « présentes CGL ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location de structures gonflables ou de tout autre produit (ci-après, les « Produits ») proposés par AIR PARTY (ci-après, le « Loueur ») à des professionnels, des non professionnels ou des consommateurs (ci-après, le « Client » ou les « Clients ») (le Loueur et le Client étant également désignés comme une « Partie » ou les « Parties ») sur son site internet [www.airparty.fr](http://www.airparty.fr) ou sur son catalogue.

Elles précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement et de location des Produits loués par le Client.

Les caractéristiques principales des Produits sont présentées sur le site internet [www.airparty.fr](http://www.airparty.fr) et sur le catalogue du Loueur.

Elles sont systématiquement communiquées au Client préalablement à la conclusion du contrat de location et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGL et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de location.

La passation de commande ou la validation d'un devis par le Client vaut acceptation, sans restriction ni réserve, des présentes CGL.

Les présentes CGL peuvent faire l'objet de modifications ultérieures : la version applicable au contrat de location du Client est celle en vigueur au jour de la passation de commande ou de la validation du devis.

## ARTICLE 3 – Commandes

Le processus de passation de commande est présenté en détail sur le site internet [www.airparty.fr](http://www.airparty.fr).

Après avoir sélectionné une formule de son choix disponible sur le site internet [www.airparty.fr](http://www.airparty.fr), le Client renseigne les documents et informations nécessaires à la validation de la commande.

Un acompte correspondant à un pourcentage du prix peut être demandé par le Loueur au moment de la validation de la commande sur le site internet [www.airparty.fr](http://www.airparty.fr).

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes CGL avant la validation de la commande. La validation de la commande vaut donc acceptation des présentes CGL.

Après la validation de la commande par le Client, le Loueur envoie au Client une confirmation de la commande par courrier électronique contenant un récapitulatif de la commande et une facture en pièce jointe.

Le processus de passation de commande peut également s'effectuer en dehors du site internet [www.airparty.fr](http://www.airparty.fr).

Dans ce cas, le Loueur adresse au Client un devis par courrier électronique contenant les présentes CGL en pièce jointe. En réponse, le Client adresse au Loueur une validation de la commande par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : [airparty.contact@gmail](mailto:airparty.contact@gmail.com) contenant le devis et les présentes CGL signés et paraphés en pièces jointes. Un acompte correspondant à un pourcentage du prix peut également être demandé par le Loueur. Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes CGL avant la validation du devis. La validation du devis vaut donc acceptation des présentes CGL.

La conclusion du contrat de location ne sera considérée comme définitive qu'après envoi au Client de la confirmation de commande par le Loueur et après encaissement par celui-ci de l'intégralité de l'acompte dû.

Le Client déclare avoir la capacité juridique légale pour conclure le contrat de location sur les Produits loués.

Le Client s'engage à fournir des informations complètes, exactes et sincères tout au long du processus de passation de commande.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la passation de commande ou du devis et de signaler toute erreur sans délai au Loueur. À ce titre, concernant les informations renseignées par le Client pour la mise à disposition des Produits loués, le Loueur n'est pas responsable de l'indication d'une date, d'une heure ou d'une adresse postale erronée par le Client.

Le Loueur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un différend relatif au paiement d'une commande antérieure.

#### **ARTICLE 4 – Prix**

Les Produits proposés par le Loueur sont loués aux prix en vigueur au jour de la passation de commande ou de la validation du devis par le Client, tels que communiqués ou indiqués sur le site internet [www.airparty.fr](http://www.airparty.fr) préalablement à la passation de commande ou à la validation du devis.

Les prix sont exprimés en euros, hors taxes et toutes taxes comprises.

Une facture est établie par le Loueur et envoyée au Client au moment de la mise à disposition des Produits loués.

#### **ARTICLE 5 – Conditions de paiement**

Les Produits loués par le Loueur sont loués au Client en contrepartie d'un prix.

Un acompte correspondant à un pourcentage du prix peut être demandé par le Loueur au moment de la passation de commande ou de la validation du devis par le Client. Le montant de cet acompte est indiqué dans la confirmation de commande envoyée par le Loueur ou dans le devis validé par le Client.

Un dépôt de garantie peut être demandé au Client par le Loueur et, le cas échéant, celui-ci est indiqué dans la confirmation de commande envoyée par le Loueur ou dans le devis validé par le Client. Ce dépôt de garantie ne produit pas d'intérêts.

Le solde du prix doit être réglé par le Client, **soixante-douze (72) heures avant la date et heure de début de location et, au plus tard, au moment de la mise à disposition des Produits loués**, dans les conditions et modalités définies ci-après.

Les modes de paiement acceptés par le Loueur sont les suivants :

- Par espèces ;
- Par carte bancaire ; ou
- Par virement bancaire
- Paypal

Le paiement par carte bancaire ou par virement bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire. Dans ce cas, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes versées.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais fixés ci-avant, et après la date de paiement figurant sur la facture envoyée à celui-ci, des **pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros** devront être payées au Loueur, sans aucune formalité ni mise en demeure préalable. Cette indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement ne s'applique pas au Client agissant en tant que consommateur ou non professionnel.

Le retard de paiement entraîne l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice d'éventuels dommages-intérêts.

En outre, le Loueur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions et modalités de paiement définies ci-avant, de suspendre ou d'annuler la mise à disposition des Produits loués par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

## **ARTICLE 6 – Conditions générales de location des Produits loués**

### **ARTICLE 6.1 – Durée**

Le contrat de location est conclu pour une durée déterminée à compter de la date et heure de début de location. Cette date et heure de début de location et cette durée déterminée sont indiquées dans la confirmation de commande envoyée par le Loueur ou dans le devis validé par le Client.

À l'échéance du terme du contrat de location, le Client peut demander son renouvellement pour une nouvelle durée déterminée à compter de la date et heure de fin de location, sous réserve de l'accord exprès et écrit du Loueur.

### **ARTICLE 6.2 – Annulation**

#### **ARTICLE 6.2.1 – Droit de rétractation**

Toute passation de commande ou validation de devis est ferme et définitive.

Toutefois, conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client agissant en qualité de consommateur ou de non professionnel bénéficie d'un droit de rétractation pendant un **délai de quatorze (14) jours à compter de la passation de commande ou de la validation du devis.**

Pour exercer ce droit de rétractation, le Client doit adresser au Loueur un courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : **airparty.contact@gmail**. Ce courrier électronique doit contenir une déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. Pour ce faire, il peut utiliser le formulaire de rétractation fourni en annexe des présentes CGL.

Toutefois, le Client reconnaît que la pleine exécution du contrat de location avant la fin du délai de rétractation vaut renonciation au droit de rétractation. Le contrat de location est considéré comme pleinement exécuté à compter la mise à disposition des Produits loués.

#### **ARTICLE 6.2.2 – Conditions et modalités d'annulation**

Toute demande d'annulation doit être adressée au Loueur par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : **airparty.contact@gmail**.

Toute passation de commande ou validation de devis peut être annulée à tout moment **jusqu'à soixante-douze (72) heures avant la date et heure de début de location** indiquée dans la confirmation de commande envoyée par le Loueur ou dans le devis validé par le Client, sans préjudice du droit de rétractation du Client.

En cas d'annulation d'une passation de commande ou d'une validation de devis plus de soixante-douze (72) heures avant la date et heure de début de location dans les conditions et modalités prévues ci-dessus, le Loueur rembourse l'acompte payé et restitue le dépôt de garantie fourni par le Client au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours avec un mode de paiement identique que celui utilisé par le Client au moment du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et, en tout état de cause, sans frais supplémentaire.

En cas d'annulation d'une passation de commande ou d'une validation de devis moins de soixante-douze (72) heures avant la date et heure de début de location dans les conditions et modalités prévues ci-dessus, le Client n'a pas le droit au remboursement de l'acompte payé. En revanche, le Loueur restitue le dépôt de garantie fourni par le Client dans les mêmes conditions et modalités fixées au paragraphe précédent.

#### **ARTICLE 6.3 – Mise à disposition des Produits loués**

Les Produits loués par le Client sont mis à sa disposition à la date et heure de début de location et à l'adresse postale indiquées dans la confirmation de commande envoyée par le Loueur ou dans le devis validé par le Client.

Si les Produits loués n'ont pas été mis à sa disposition à la date et heure de début de location et à l'adresse postale indiquées pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, ce dernier peut notifier au Loueur soit l'acceptation d'une nouvelle date et heure de début de location ou d'une nouvelle adresse postale de mise à disposition convenue avec le Loueur, soit la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à la mise à disposition des Produits loués par le Loueur, soit la résiliation du contrat de location.

La mise à disposition des Produits loués peut avoir lieu à toute autre date ou en tout autre adresse postale indiquée par le Client, sous réserve du respect d'un **délai de préavis de soixante-douze (72) heures avant la date et heure de début de location**, aux frais exclusifs de ce dernier. À ce titre, le Loueur peut notamment facturer des frais kilométriques supplémentaires au Client.

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions et modalités de mise à disposition des Produits loués, dûment acceptées par écrit par le Loueur, les frais liés à cette demande particulière feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire et ultérieure.

Les Produits loués sont mis à sa disposition en parfait état de fonctionnement, sous réserve des vices ou défauts cachés.

Le Client doit informer le Loueur de tous vices ou défauts apparents au moment de la mise à disposition des Produits loués.

À défaut d'une information du Loueur au moment de la mise à disposition des Produits loués, ceux-ci sont réputés conformes en quantité et en qualité. Aucune réclamation au titre des vices ou défauts apparents ne peut être valablement acceptée après la mise à disposition des Produits loués.

Au moment de la mise à disposition des Produits loués, le Client doit être présent personnellement à l'adresse postale indiquée dans la confirmation de commande envoyée par le Loueur ou dans le devis validé par le Client. Il doit également présenter tout document d'identité en cours de validité au Loueur.

Dans l'hypothèse où le Client ne se présente pas à l'adresse postale indiquée ou ne présente aucun document d'identité en cours de validité au Loueur, le contrat de location peut être résilié par le Loueur.

### **ARTICLE 7.3 – Utilisation des Produits loués**

Le Client s'engage à utiliser normalement et raisonnablement les Produits loués, conformément aux présentes CGL, à la notice d'utilisation des Produits loués et au code de bonne conduite du Loueur.

La notice d'utilisation des Produits loués et le code de bonne conduite du Loueur sont remis au Client en main propre et/ou par courrier électronique adressé au Client. L'acceptation des présentes CGL vaut acceptation de la notice d'utilisation des Produits loués et du code de bonne conduite du Loueur.

Le Client s'engage également à utiliser les Produits loués conformément à leur destination initiale.

Le Client doit maintenir les Produits loués en bon état de fonctionnement.

Le Loueur s'engage à fournir toute information nécessaire à la bonne utilisation des Produits loués. Il s'engage également à installer les Produits loués en début de location et à les désinstaller en fin de location.

### **ARTICLE 7.4 – Restitution en l'état des Produits loués**

Le Client doit restituer les Produits loués à la date et heure de fin de location et à l'adresse postale indiquées dans la confirmation de commande envoyée par le Loueur ou dans le devis validé par le Client.

Le Client doit informer le Loueur sans délai de tout événement empêchant la restitution des Produits loués à la date et heure de fin de location ou à l'adresse postale indiquée. En l'absence d'une telle information du Loueur ou en l'absence de restitution à la date et heure de fin de location ou à l'adresse postale indiquées, le Client est susceptible d'engager sa responsabilité civile ou pénale.

Les Produits loués doivent être restitués dans leur état initial, sous réserve de l'usure normale.

Un état de restitution est complété et signé par le Loueur avant d'être adressé au Client sur demande. Cet état de restitution recense les éventuelles dégradations sur les Produits loués.

À la date et heure de fin de location, le Loueur restitue le dépôt de garantie au Client après déduction de tout solde du prix, frais, indemnité ou autre somme éventuellement dû(e) par le Client (par exemple, en cas d'absence de paiement du solde du prix, de dégradations recensées dans l'état de restitution, etc.), sans préjudice d'éventuels dommages-intérêts.

## **ARTICLE 7.5 – Vol, perte, destruction ou dégradation des Produits loués**

En cas de vol, de perte, de destruction ou de dégradation des Produits loués, le Client doit en informer le Loueur **sans délai et, au plus tard, dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la survenance ou de la découverte du vol, de la perte, de la destruction ou de la dégradation des Produits loués.** À défaut, le Loueur est susceptible d'engager sa responsabilité civile ou pénale.

Si nécessaire, le Client doit également en informer la Police ou la Gendarmerie (par exemple, en cas de vol).

## **ARTICLE 8 – Responsabilité du Loueur**

### **ARTICLE 8.1 – Garantie de délivrance conforme**

Le Loueur s'engage à mettre à disposition des Produits loués conformes à la description contractuelle et aux législations et réglementations applicables en France. Il répond des vices et défauts apparents existant au moment de la mise à disposition des Produits loués.

En cas de vices ou défauts apparents, le Client peut demander la mise en conformité des Produits loués non-conformes, le remplacement des Produits loués non-conformes ou, à défaut, une réduction du prix ou la résiliation du contrat de location, selon les conditions et modalités décrites ci-après.

Le Client peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que le Loueur ait satisfait à son obligation de délivrance conforme, dans les conditions et modalités des articles 1219 et 1220 du Code civil.

Afin de bénéficier de la garantie de délivrance conforme, le Client doit informer le Loueur de l'existence des vices ou défauts apparents au moment de la mise à disposition des Produits loués. Aucune réclamation au titre des vices ou défauts apparents ne peut être valablement acceptée après la mise à disposition des Produits loués.

Il appartient également au Client de solliciter auprès du Loueur la mise en conformité ou le remplacement des Produits loués non-conformes.

La mise en conformité ou le remplacement des Produits loués non-conformes doit avoir lieu dans un délai raisonnable suivant la réclamation du Client.

Si la mise en conformité ou le remplacement des Produits loués non-conformes sollicité est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, le Loueur peut refuser celle-ci. Dans ce cas, le Client peut demander une réduction de prix ou la résiliation du contrat de location. La réduction de prix ou la résiliation ne peut pas être demandée pour un vice ou défaut de conformité mineur.

La réduction de prix est proportionnelle à la différence entre la valeur vénale des Produits loués non-conformes et la valeur vénale de ces mêmes Produits loués en l'absence de vices ou de défauts.

En cas de résiliation du contrat de location, le Client est remboursé du prix au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours avec un mode de paiement identique que celui utilisé par le Client au moment du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et, en tout état de cause, sans frais supplémentaire.

### **ARTICLE 8.2 – Garantie des vices cachés**

Le Loueur est responsable des vices ou défauts cachés des Produits loués dans le cadre de la garantie légale des vices cachés. Les vices ou défauts cachés doivent empêcher une utilisation des Produits loués conformes à leur destination initiale.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie des vices cachés conformément à l'article 1721 du Code Civil. Il peut demander une réduction du prix ou la résiliation du contrat de location, sans préjudice d'éventuels dommages-intérêts.

#### **ARTICLE 9 – Responsabilité du Client**

Le Client est responsable de la perte, de la destruction ou de toute autre dégradation des Produits loués pendant la durée du contrat de location en application de l'article 1732 du Code civil. Outre le remboursement de la valeur vénale des Produits loués perdus, détruits ou dégradés, le Loueur peut demander le remboursement de tous autres frais annexes (frais de stockage, frais d'immobilisation, frais d'expertise, frais de gestion de dossier, etc.), sans préjudice d'éventuels dommages-intérêts.

Le Client n'est pas responsable en cas de perte, de destruction ou de toute autre dégradation des Produits loués causée par la force majeure ou le fait d'un tiers, sous réserve d'en rapporter la preuve.

#### **ARTICLE 10 – Assurance**

Le Loueur déclare être titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée dans le cadre des présentes CGV.

Le Loueur en justifie auprès du Client à tout moment à première demande de celui-ci.

#### **ARTICLE 11 – Sous-location ou prêt des Produits loués**

La sous-location ou le prêt des Produits loués est interdit.

#### **ARTICLE 12 – Réclamation**

Toute réclamation doit être adressée au Loueur :

- Par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : [airparty.contact@gmail](mailto:airparty.contact@gmail.com) ; ou
- Par courrier postal à l'adresse postale suivante : 116 rue Carnot, 59155 Fâches-Thumesnil.

#### **ARTICLE 13 – Protection des données personnelles**

Le Client est informé que le Loueur est amené, dans le cadre de la passation de commande et de l'exécution du contrat de location, à collecter et à traiter des données à caractère personnel concernant le Client.

Ces traitements s'effectuent conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives aux traitements de données à caractère personnel et, en particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 du Parlement européen et du Conseil relatif à la Protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD »), ainsi que toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

Les modalités de collecte et de traitement des données à caractère personnel ainsi que les droits dont disposent les Clients sur celles-ci peuvent être consultés dans la rubrique « Politique de confidentialité » du site internet [www.airparty.fr](http://www.airparty.fr), que le Client doit consulter et accepter, notamment au moment de la passation de sa commande.

#### **ARTICLE 14 – Force majeure**

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution, la mauvaise exécution ou le retard d'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes CGL découle d'un cas

de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

La Partie constatant l'événement devra informer l'autre Partie sans délai de son impossibilité à exécuter son obligation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages-intérêts ou de pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de trente (30) jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. À cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par courrier électronique. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de trente (30) jours, les présentes CGL seront purement et simplement rompues selon les conditions et modalités définies ci-après.

## **ARTICLE 15 – Résiliation du contrat de location**

### **ARTICLE 15.1 – Pour force majeure**

Le contrat de location peut être résilié de plein droit pour force majeure sept (7) jours après l'envoi d'un courrier électronique ou d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception mentionnant l'intention d'appliquer le présent article.

### **ARTICLE 15.2 – Pour manquement contractuel**

Sans préjudice du droit de résilier le contrat de location en cas de vices ou défauts apparents ou cachés, le contrat de location peut être résilié en cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties des obligations suivantes :

- Le non-paiement du prix ;
- Le non-respect de l'interdiction de sous-location des Produits loués ; ou
- Le non-respect des droits de propriété intellectuelle du Loueur.

Il est expressément entendu que cette résiliation pour manquement d'une Partie à ses obligations aura lieu de plein droit sept (7) jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par courrier électronique ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer le présent article.

### **ARTICLE 15.3 – Dispositions communes**

Les prestations échangées entre les Parties depuis la conclusion du contrat de location et jusqu'à sa résiliation ayant trouvé leur utilité au fur et à mesure de l'exécution réciproque de celui-ci, elles ne donneront pas lieu à restitution pour la période antérieure à la dernière prestation n'ayant pas reçu sa contrepartie.

En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages-intérêts.

## **ARTICLE 16 – Droit applicable**

Les présentes CGL sont soumises au droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.



## **ARTICLE 17 – Litiges**

En cas de réclamation, le Client peut s'adresser au service client du Loueur par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : [airparty.contact@gmail.com](mailto:airparty.contact@gmail.com) ou par courrier postal à l'adresse postale suivante : 116 rue Carnot, 59155 Fâches-Thumesnil; afin de trouver une solution amiable au différend.

En cas d'échec de cette démarche, le Client agissant en qualité de consommateur ou de non-professionnel peut recourir à une médiation conventionnelle dont les coordonnées postales et électroniques sont les suivantes :

● La Société Médiation Professionnelle  
[www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr)  
24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux.

Si le litige doit être porté devant un tribunal, il est rappelé qu'en application de l'article L.141-5 du Code de la consommation : « le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable ».

Il est également rappelé que, conformément à l'article 14 du règlement (UE) n°524/2013, la Commission européenne a mis en place une plateforme de règlement en ligne des litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

## **ARTICLE 18 – Information précontractuelle**

Le Client agissant en qualité de consommateur ou de non-professionnel reconnaît avoir été informé par le Loueur de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes CGL, préalablement à la conclusion du contrat de location et conformément aux dispositions de l'article L.221-5 du Code de la consommation :

- Sur les caractéristiques essentielles des Produits lui permettant de les louer en toute connaissance de cause, notamment en ce qui concerne leurs conditions d'utilisation, ainsi que leurs fonctionnalités, compatibilité, interopérabilité et continuité, avec les restrictions éventuellement applicables, le Client étant tenu de se reporter à la description et à la notice d'utilisation des Produits afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles ;
- S'il y a lieu, sur les fonctionnalités des Produits, y compris les mesures de protection technique applicables, ainsi que toute compatibilité et interopérabilité pertinentes avec certains biens, contenus numériques ou services numériques ainsi qu'avec certains matériels ou logiciels, dont le Loueur a ou devrait raisonnablement avoir connaissance ;
- Sur le prix des Produits et l'application d'un prix personnalisé sur la base d'une prise de décision automatisée et des frais annexes ou, en l'absence de paiement d'un prix, sur tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage ;
- Sur les modalités de paiement, de mise à disposition et d'utilisation des Produits ;
- Sur la date à laquelle ou le délai dans lequel le Loueur met à disposition les Produits loués, en l'absence d'exécution immédiate du contrat de location ;

- Sur l'identité du Loueur, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- Sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (garantie de délivrance conforme, garantie des vices cachés, éventuelles garanties commerciales) et le cas échéant, sur le service après-vente ;
- Sur les modalités de résiliation du contrat de location, les modes de règlement des différends, les autres conditions contractuelles et, le cas échéant, sur les coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite et les cautions et garanties financières ;
- Sur le droit de rétractation et ses modalités d'exercice, ou sur l'absence de droit de rétractation, le cas échéant ; et
- Sur la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation, dont les coordonnées postales, téléphoniques ou électroniques figurent dans les présentes CGL, dans les conditions prévues au Code de la consommation.

Le Client reconnaît également avoir été mis en mesure de connaître, préalablement à la conclusion du contrat de location, les caractéristiques essentielles des Produits ainsi que toutes les informations visées à l'article L.111-2 du Code de la consommation.

Le fait pour le Client de conclure un contrat de location avec le Loueur emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGL et obligation au paiement du prix, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Loueur.

## ANNEXE

### FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

<b>Votre numéro de commande :</b>	
<b>Votre prénom et nom</b>	
<b>Votre adresse postale :</b>	
<b>Votre adresse e-mail</b>	
<b>Votre numéro de téléphone :</b>	
<b>Date :</b>	

Madame, Monsieur,

En date du (indiquer la date de la commande) \_\_\_\_\_, j'ai loué (indiquer l'objet de la commande) \_\_\_\_\_.

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, j'exerce mon droit de rétractation.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer au plus vite et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la présente lettre, la somme que je vous ai versée lors de ma commande, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 221-24 du Code de la consommation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

<b>Votre signature</b>